

RASSEMBLEMENT CITOYEN

Mars 2015
N° 21



GRASSE À TOUS

CITOYENS AVANT TOUT, OSONS INVENTER L'AVENIR !

Les 22 et 29 mars prochains, vous aurez à vous exprimer sur le choix de vos conseillers départementaux qui siègeront au sein du Conseil départemental (ancien Conseil général).

Vos élus devront se prononcer en votre nom sur des projets qui vous concernent tous : l'éducation, les aménagements routiers, les investissements en équipements publics, les aides sociales, etc.

Issus d'un rassemblement citoyen analogue à la démarche instituée par l'association « Grasse à Tous », nous ne sommes pas des professionnels de la politique, nous sommes des citoyens, militants associatifs engagés au quotidien, qui vivons de notre métier.

Nous sommes opposés au soutien du département pour des projets ruineux défendus par le maire de Grasse, Jérôme Viaud, le président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, Jérôme Viaud et l'actuel vice-président du Conseil général des Alpes-Maritimes, Jérôme Viaud !

Afin de réorienter les budgets en faveur de la solidarité de tous les territoires, dans le sens voulu par les citoyens, nous sommes favorables à une dynamique de démocratie participative.

Vos candidats : **Magali CONESA-MOZIN** **Fabrice LACHENMAIER** **Françoise TROUILLARD** **François CAUNEAU**



Magali CONESA-MOZIN

*Gestionnaire - Comptable
Conseillère communautaire
Conseillère municipale de Grasse*

Fabrice LACHENMAIER

*Cadre associatif
Maire du Mas
Conseiller communautaire*



Françoise TROUILLARD
*Institutrice
Militante associative*

François CAUNEAU
*Professeur à l'École des Mines
Militant associatif*



FAISONS DU NEUF, avec des candidat

Élections départementales de mars 2015 Canton Grasse I :

**Amirat - Andon - Briançonnet - Cabris - Caille - Collongues - Gars - Grasse Nord - Le Mas -
Les Mujouls - Le Tignet - Peymeinade - Saint Auban
Saint-Cézaire-sur-Siagne - Saint-Vallier-de-Thiery - Séranon - Spéracèdes - Valderoure**

Qui ?

- Un binôme homme femme et leurs remplaçants.
- Élus au suffrage universel pour un mandat de six ans (tous les citoyens français votent)
- Le principe de démocratie voudrait que de tels mandants soient assurés par des citoyens, et non pas des « professionnels » de la politique.

Quand ?

- L'élection de vos conseillers départementaux sera organisée par votre mairie, les dimanches 22 et 29 mars 2015
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, ne donnez votre procuration qu'à une personne de confiance.
- Si vous avez dans votre entourage des personnes âgées ou isolées, ne les laissez pas se faire déposséder de leur droit de vote en leur laissant abandonner leur procuration à des inconnus.

À quoi ça sert ?

Les principales compétences du Conseil général d'un département sont :

- L'assistance légale et l'aide sociale pour la protection de l'enfance, la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance et la prévention spécialisée ; l'insertion des personnes en difficulté, le RSA ; l'aide aux personnes handicapées et âgées, schéma gérontologique ; la prévention sanitaire et le programme de santé.
- La voirie : gestion des routes départementales et nationales d'intérêt local, des transports et des transports scolaires par autocar.
- L'éducation par la gestion matérielle des collèges, le recrutement et la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) ainsi que la restauration scolaire des collèges.
- La culture : archives départementales, bibliothèque départementale de prêt, patrimoine architectural et muséal, et le schéma départemental des enseignements artistiques.
- Le développement local : aides aux associations et aux communes.
- Le tourisme
- Participe en partie au financement des SDIS (sapeurs-pompier).
- Le suivi de l'élimination des déchets ménagers.
- La gestion du fonds de solidarité pour le logement (FSL) et du fonds d'aide à l'énergie.

Où travaillent-ils ?

- Dans l'esprit des lois républicaines, les élus sont des citoyens, ce qui signifie qu'ils travaillent et doivent prendre sur leur temps pour assurer leur mandat. Dans ce but, ils perçoivent une indemnité forfaitaire fixée par la loi. Certains des élus de cette liste s'engagent à en reverser tout ou partie à des associations ou organisations humanitaires. Pour le canton de Grasse 1, l'indemnité mensuelle de base est de 1501 €/mois.

Où les joindre ?

- Avant les élections, vos candidats seront joignables à leur permanence, située 3bis, bd Victor Hugo à Grasse
Sur le blog de leur liste Grasse à tous
Ou dans les réunions programmées
- Après les élections, la loi met à disposition des candidats des moyens de secrétariat permettant aux élus et citoyens de les joindre et les saisir pour leurs requêtes.

Retrouvez-nous à la permanence
3 bis bd. Victor Hugo - Grasse
Rejoignez-nous sur le blog
<http://grasseatous.viabloga.com>
et sur Facebook

Questions fréquentes :

- J'habite une petite commune, on me dit qu'il faut forcément voter pour un futur membre de la majorité : **FAUX**
Il n'est jamais bon qu'un même groupe ou parti conserve éternellement le pouvoir en un lieu. Il prend des habitudes, souvent mauvaises qui nécessitent une surveillance. Élire un candidat d'opposition dans un canton, c'est se donner les moyens de veiller à ce que les impôts et subventions ne soient pas détournés. D'autre part, la majorité qui gouverne un Conseil général a des obligations envers tous les cantons sous sa juridiction.
- Les candidats ne font pas tous la même campagne : **VRAI**
C'est clair : avec une machine électorale alimentée par des financements régulièrement examinés par la justice – pour les élections les plus importantes – nos adversaires ont des moyens que nous n'avons pas. Mais il y a plus grave : en prenant largement sur le temps des mandats qu'ils sont sensés exercer, ils utilisent le temps et l'argent du contribuable pour financer leur propre campagne. Certes, aujourd'hui ils vous paraissent plus proches, mais le temps qu'ils vous consacrent pour vous séduire est votre propre argent.

Les citoyens qui ne vivent pas de la politique !



Que pensez-vous du nouveau canton Grasse Nord ?

Fabrice Lachenmaier :

Notre canton se veut en cohérence avec la nouvelle Agglomération, il allie désormais des territoires différents mais complémentaires qui doivent bâtir un projet commun autour du vivre-ensemble. J'espère que l'humain sera au cœur de ce projet

et que le citoyen sera associé régulièrement aux décisions à prendre (ce qui n'a pas été le cas pour la fusion des trois entités intercommunales). La vraie question est de savoir qui est le mieux placé, le plus disponible, pour mener cette nouvelle politique départementale. Qui saura représenter au mieux les intérêts de tous ?



Que pensez-vous du nouveau canton Grasse Nord ?

Magali Conesa Mozin :

Ce nouveau canton issu des cantons de Grasse Nord, de Saint-Vallier et de Saint-Auban présente l'intérêt de la diversité géographique, démographique, culturelle et sociale. Tout l'enjeu est de rassembler ces territoires et leurs richesses

autour d'un projet solidaire. Nous veillerons à ce qu'aucune commune ne soit laissée pour compte, toutes les dépenses publiques devront concerner l'ensemble du canton.

Notre Canton



Françoise Trouillard :

Pour ces élections cantonales, un large redécoupage a été effectué. Pour que le rural ne soit pas oublié, il faut lui donner le moyen de vivre sa spécificité. Soutenir des projets éducatifs en lien avec la protection du patrimoine naturel (le tri sélectif, la valorisation des déchets, l'agriculture raisonnée, le respect de la biodiversité), et les associations qui favorisent le lien social et la conservation du patrimoine culturel et traditionnel (la langue, le chant, la culture, la danse, la cuisine...).



François Cauneau

Les Services Publics et la Technologie pour Tous !

Que nous soyons de Grasse ou de Collongues, chaque citoyen doit bénéficier des mêmes services publics. C'est pour cela que ces élections départementales sont cruciales. Du plus jeune âge avec la PMI à l'avenir des nos aînés, le département intervient. La Santé, l'Éducation, les Transports sont des biens communs et ils doivent profiter à tous. Chaque foyer doit pouvoir bénéficier des nouvelles technologies. La cohésion et la solidarité départementale doit jouer.

LE VOTE CITOYEN :

Magali CONESA-MOZIN – Fabrice LACHENMAIER

NOS PRIORITÉS :



• **Instaurer une nouvelle gouvernance :**

-Créer trois conseils, instances de débats et de concertation ouverts à tous, établis selon un découpage géographique naturel lié aux ressources et caractéristiques du canton. Ils se réuniront tous les semestres pour évoquer les grands dossiers sur lesquels le département est compétent : le Conseil des Monts d'Azur, le Conseil des Terres de Siagne, le Conseil du Pays de Grasse Nord.

-S'engager dans une gestion responsable de l'argent public en respectant le principe de transparence et en luttant contre les financements ruineux, inadaptés et toxiques tels que le prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse jusqu'à St-Jacques, la grande médiathèque de Grasse, la ZAC Martelly ou le funiculaire...

• **Renforcer les équipements et les services publics indispensables sur l'ensemble du territoire :**

-Aider au développement des crèches, des maisons de retraite publiques, des maisons de santé (par exemple, antenne médicale dans le Chanan) et de l'aide à domicile,

-Soutenir les projets éducatifs et cesser le désengagement du Département de ses obligations de financement des collèges,
-Étudier la création d'un collège-lycée des métiers de la montagne,

-Accompagner les communes dans leurs obligations en matière de construction de logements sociaux.

• **Rééquilibrer le schéma routier du territoire :**

-Construire une voie de contournement Ouest pour éviter la traversée de Grasse pour les communes de Peymeinade, le Tignet, St-Cézaire, Cabris et St-Vallier de Thiey,

-Abandonner le projet de prolongement de la pénétrante Cannes-Grasse,

-Améliorer le réseau routier par le renforcement des équipes des Subdivisions Départementales d'Aménagement : réalisation de travaux en régie, déneigement,

-Dynamiser les transports collectifs, améliorer les transports scolaires, développer des transports non-polluants et des solutions de mobilités alternatives : covoiturage, mobilités douces, lignes de bus électriques.

• **Consolider l'attractivité économique et sociale du territoire :**

-Renforcer l'attractivité de la ruralité par l'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs,

-Stimuler la reprise et l'ouverture de petits commerces,
-Aider à la création d'activités nouvelles ou d'entreprises par un accompagnement individualisé,

-Développer la fibre optique (internet haut-débit) sur l'ensemble du canton pour favoriser le télétravail et les métiers de l'internet,

-Soutenir activement la vie associative culturelle, sportive et citoyenne, garante du lien social et de la solidarité du territoire, source d'emplois.

• **Mettre en place une politique de développement durable :**

-Soutenir l'agriculture et la biodiversité, par exemple avec des jardins partagés,

-Protéger notre patrimoine naturel plus que jamais menacé,

-Améliorer le tri sélectif et la valorisation des déchets,

-Renforcer les aides à l'habitat aux particuliers pour une transition énergétique,

-Soutenir les régies publiques d'eau et les services publics d'assainissement.

*Qui vous représentera mieux que ces candidats qui vivent ce que vous vivez ?
Faites leur confiance comme je leur fais confiance !*

Bien fidèlement à vous -

Paul Euzière
Directeur d'École honoraire
Conseiller municipal de Grasse
Conseiller communautaire
Président de "Grasse à Tous"

